



BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

[www.mairie-cestas.fr](http://www.mairie-cestas.fr)

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

## ARRETE DU MAIRE N°SG/189/2022

**OBJET : Travaux de réalisation d'un branchement eaux usées et eau potable, sis Route de Fourc D214 à Cestas.**

Le Maire de la Commune de Cestas,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2212-1, L 2212-1 et L 2122-28 et R610-5 du code pénal ;

VU le Code de la Voirie Routière, et notamment l'article L 113-1 et les suivants ;

VU le Code de la Route, et notamment les articles R. 411-8, R. 413-1, R. 417-10 et R. 417-12 ;

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription ;

VU la demande de la Société SADE CGTH DR Sud-Ouest - TSA 70011 - 69134 Dardilly Cedex, à l'effet de procéder à des travaux de réalisation de branchement Eaux Usées et Eau potable à Cestas ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité publique de compléter les dispositions prises conformément au Code de la Route sur certaines voies ouvertes à la circulation publique ;

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Sis Route de Fourc – D214, le stationnement sera interdit au droit du chantier, la vitesse limitée à 30 km/h et la circulation sera alternée manuellement ou par feux tricolores si nécessaire.

**Du 25 au 29 juillet 2022**

**ARTICLE 2 :** Prescriptions techniques à respecter :

#### CHAUSSEES

► Le découpage fera l'objet d'une implantation rectiligne et sera réalisé par sciage, les déblais seront évacués en décharge agréée :

► L'enrobage des réseaux posés sera réalisé en sable :

► Le remblai mis en œuvre sera réalisé en calcaire 0/31.5 ou équivalent compacté : mécaniquement par couches successives de 20 cm d'épaisseur jusqu'au niveau - 25 cm par rapport au niveau fini de la voirie existante :

► Deux couches de 10 cm de grave ciment dosé à 4% ou grave bitume 0/14 seront mises en œuvre et compactées mécaniquement :

► Une imprégnation de bitume sera réalisée afin de coller les 2 interfaces :

► La couche de roulement sera réalisée en enrobé à chaud roches dures (granulométrie 0/6) sur une épaisseur de 5 cm (une réfection provisoire à l'enrobé à froid s'avère nécessaire s'il n'est pas possible de mettre en œuvre des enrobés à chaud avant la remise en circulation) :

► La réfection présentera une sur-largeur de part et d'autre de la tranchée de 50 cm :

► Un joint à l'émulsion de bitume, sablé à l'Ophite, sera réalisé afin d'assurer l'étanchéité de la couche de roulement.

La réfection du trottoir sera réalisée en pleine largeur:

- ▶ Le terrassement sera réalisé sur une épaisseur de 20 cm :
- ▶ Les déblais seront évacués à la décharge :
- ▶ Le fond de forme sera compacté mécaniquement :
- ▶ Un géotextile sera mis en œuvre sur le fond de forme :
- ▶ L'ensemble des émergences (regards de toutes natures, bouches à clefs) seront mises à la côte, le ressaut maximal admissible étant 2 cm :
- ▶ Les tubes acier permettant l'écoulement des eaux pluviales dans le caniveau, en mauvais état, seront remplacés :
- ▶ Les bordures en mauvais état seront réparées ou remplacées sans impacter le caniveau existant :
- ▶ La structure en calcaire 0/3 1.5 ou tout produit équivalent sera mise en œuvre sur une épaisseur de 15 cm :
- ▶ La structure sera compactée mécaniquement :
- ▶ La finition sera réalisée en enrobés à chaud rouge (granulométrie 0/6) sur une épaisseur de 5 cm après imprégnation et compactage mécanique :
- ▶ Les abords du chantier en cours de réalisation et après achèvement seront laissés propres (voirie balayée, déblais évacués).

**ARTICLE 3 :** Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée par l'arrêté du 5 novembre 1992. L'entreprise chargée des travaux devra installer et maintenir la signalisation en bon état pendant toute la durée du chantier.

**ARTICLE 4 :** En cas de non-respect de ces prescriptions, la SARL FEREOL sis 39/41 rue Yvon Monsecal 33140 VILLENAVE D'ORNON (05.56.36.42.60) sera mandatée par les services de Police Municipale ou de Gendarmerie pour procéder à la mise en fourrière.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Président du Département
- M. le chef de Brigade de la Gendarmerie de Cestas
- M. le chef de la Police Municipale
- M. le chef de Centre de Secours de Cestas
- M. le responsable des Transports Scolaires
- M. le responsable de la société SADE CGTH DR Sud-Ouest

CESTAS, le 22 juillet 2022

**Le Maire**

**Pierre DUCOUT**

*Pour le Maire empêché, l'Adjoint  
délégué à l'Urbanisme, aux Travaux  
Arrêté n° SG/159/2020 du 3/06/2020*



Henri CELAN